



RÉUNION D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3^{ÈME} : NOUVEAUX LYCÉES

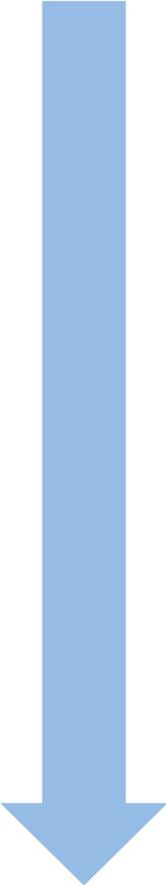
POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

- Voie professionnelle
- Voie générale et technologique



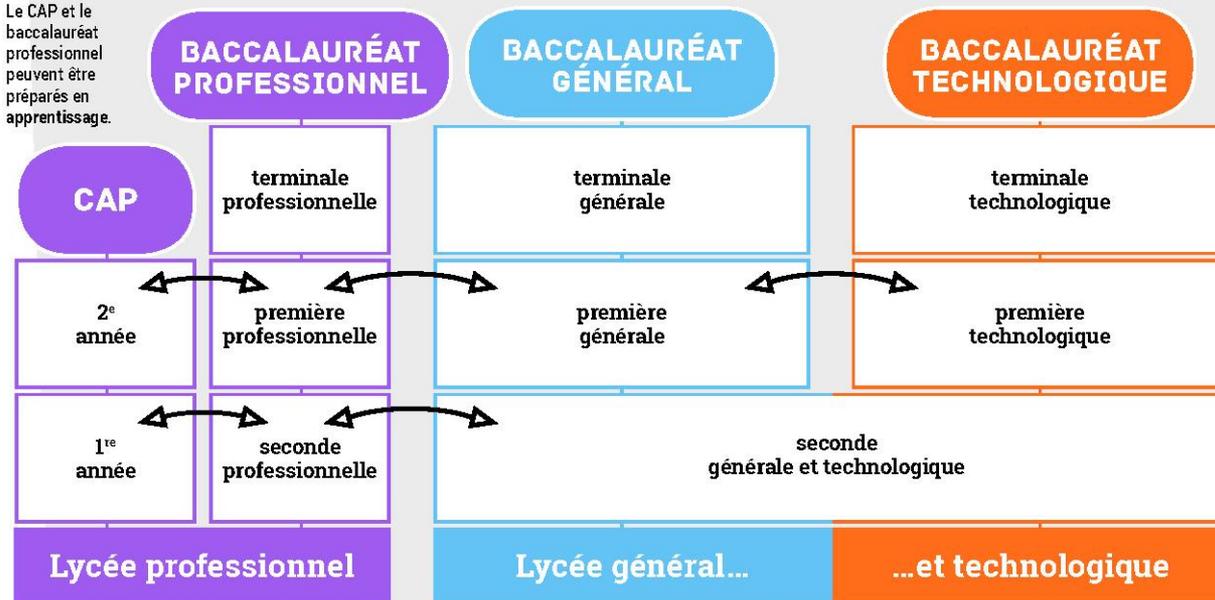
Rentrée 2019

LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3^{ÈME}

- 
- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires sur la fiche de dialogue :
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
 - **Au conseil de classe du 2^e trimestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur la fiche de dialogue.
 - **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue.
 - **Au conseil de classe du 3^e trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
 - **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA VOIE PROFESSIONNELLE POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.
- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
 - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
 - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
 - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
 - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Des parcours personnalisés

- Des parcours plus progressifs grâce à des classes de seconde par familles de métiers : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3^{ème}, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2^{de}, avec une meilleure connaissance des métiers ;
- Plus d'accompagnement : 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques, et construire son projet d'avenir ;
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le lycée professionnel se transforme pour préparer les élèves aux métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence.

Des manières d'apprendre différentes

- Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers, où des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail ;
- Un chef-d'œuvre à réaliser et à présenter à l'examen (BAC ou CAP), témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus ;

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Des campus nouvelle génération

- De véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, regroupant des équipements culturels et sportifs, des lycées professionnels, des centres de recherches, des entreprises...
- Ils permettent aux élèves de se familiariser avec les entreprises et de découvrir de nouvelles opportunités
- Ils sont spécialisés dans des secteurs de pointe comme :
 - Aéronautique et spatial
 - Biotechnologies
 - Numérique
 - Services à la personne
 - Transports maritimes

12 POINTS CLÉS POUR UNE VOIE PROFESSIONNELLE RÉNOVÉE

1

Des campus d'excellence ancrés dans les territoires

2

Un appel à projet PIA3 doté de 50 M€ en faveur de la voie professionnelle



3

De l'apprentissage dans tous les lycées professionnels



4

Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir

5

La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes

6

Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes



7

Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève

8

Les taux d'insertion de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix des familles



9

Une 2nde professionnelle organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et plus lisible

10

Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs

11

En classe terminale, le choix offert entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir

12

Réalisation d'un chef-d'œuvre présenté au baccalauréat professionnel



LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

LE NOUVEAU LYCÉE

- Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
 - Un temps dédié à l'orientation en 2^{de}, en 1^{re} et en terminale
 - Deux professeurs principaux en terminale
 - La suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur



I/ LES GRANDES MODIFICATIONS CONCERNANT LA VOIE GÉNÉRALE ET LA RÉFORME DU LYCÉE DANS L'ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS AVENIR DES ÉLÈVES.

1. Maquette de la classe de seconde qui sera mise en place pour la rentrée 2019 (enseignements communs)

Enseignements	Horaire élève
Enseignements communs	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30
Accompagnement personnalisé (c)	
Accompagnement au choix de l'orientation (d)	
Heures de vie de classe	

■ Enseignements optionnels

1 enseignement général au choix parmi

Langues et cultures de l'Antiquité : latin (e) 3 h

Langues et cultures de l'Antiquité : grec (e) 3 h

Langue vivante C (a) (b) 3 h

Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel
ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre 3 h

Éducation physique et sportive 3 h

Arts du cirque 6 h

Écologie-agronomie-territoires-développement durable (f) 3 h

1 enseignement technologique au choix parmi

Management et gestion 1 h 30

Santé et social 1 h 30

Biotechnologies 1 h 30

Sciences et laboratoire 1 h 30

Sciences de l'ingénieur 1 h 30

Création et innovation technologiques 1 h 30

Création et culture – design 6 h

Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (f) 3 h

Pratiques sociales et culturelles (f) 3 h

Pratiques professionnelles (f) 3 h

Atelier artistique 72 h annuelles



2. Les élèves de seconde auront :

- **en début d'année un test de positionnement** en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier leurs acquis et leurs besoins.

Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille.

Ils permettent la mise en place de l'accompagnement personnalisé.

- **un accompagnement personnalisé :**

Chaque lycéen bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale.

II/ LES GRANDS ÉLÉMENTS DE LA RÉFORME DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT SESSION 2021

1. Aide aux élèves au choix de l'orientation :

- Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation (rencontre des professionnels, des étudiants) afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent.
- Fournir aux élèves une information fiable et approfondie sur les formations de l'enseignement supérieur et le monde professionnel
 - Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
 - Pour le choix de sa voie en vue de son passage en 1^{re} (générale ou technologique)
 - Pour l'aider à choisir ses trois enseignements de spécialité s'il envisage une 1^{re} générale ou sa série s'il envisage une 1^{re} technologique.

2. Les enseignements de spécialité :

- Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la Vie et de la Terre
 - Sciences économiques et sociales
 - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Humanités, littérature et philosophie
 - Langues, littératures et cultures étrangères
-
- Numérique et sciences informatiques
 - Sciences de l'ingénieur
 - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
 - Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
 - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
-
- Les lycées offrant aujourd'hui les trois séries ES, L et S devraient pouvoir offrir au moins les sept premiers de ces douze enseignements de spécialité.
 - L'implantation des enseignements de spécialité les moins courants tient compte de l'offre actuelle des établissements

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET
CULTURES DE
L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES
EXPERTES

MATHÉMATIQUES
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS
ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités		Au choix 2 spécialités	
	Première	Terminale	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h		
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h		
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h		
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h		
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h		
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h		
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h		
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h		
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h		
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h		
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h**		
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h		
	12 h	12 h		

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

3. Les enseignements optionnels proposés pour renforcer les connaissances ou compléter le profil des élèves :

- En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel parmi :
 - Langue vivante, Arts, Éducation physique et sportive, Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option)
- En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »,
 - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

4. Organisation de la voie technologique :

■ les séries sont maintenues

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR) , Arts, Education physique et sportive

Toutes les séries* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

3 spécialités Première

STMG
Sciences et technologies du management et de la gestion

- sciences de gestion et numérique
- management
- droit et économie

ST2S
Sciences et technologies de la santé et du social

- physique chimie pour la santé
- biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

STHR
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

- enseignement scientifique alimentation-environnement
- sciences et technologies culinaires et des services
- économie, gestion hôtelière

STI2D
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

- innovation technologique
- ingénierie et développement durable
- physique chimie et mathématiques

TMD
Techniques de la musique et de la danse

- option instrument
- option danse

STL
Sciences et technologies de laboratoire

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie
- biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

STD2A
Sciences et technologies du design et des arts appliqués

- physique chimie
- outils et langages numériques
- design et métiers d'art

STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

2 spécialités Terminale

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion

- droit et économie

- chimie, biologie et physiopathologie humaines

- sciences et techniques sanitaires et sociales

- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement

- économie, gestion hôtelière

- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique

- physique chimie et mathématiques

- option instrument

- option danse

(Rénovation en cours)

- physique chimie et mathématiques

- biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

- analyse et méthodes en design

- conception et création en design et métiers d'art

(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)

LES EPREUVES DU BACCALAUREAT GENERAL

LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

CONTRÔLE CONTINU

40%
de la note finale

60%
de la note finale

ÉPREUVES FINALES



10% de la note finale :
bulletins scolaires
de première et de terminale



30% de la note finale :
épreuves communes
2 séries en première
1 série en terminale



1 épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral



4 épreuves finales
en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

LE BACCALAURÉAT 2021

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - 1 **épreuve anticipée** de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - 4 **épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
 - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.

- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - 10 % pour la **prise en compte des bulletins** de 1^{re} et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
 - 30 % pour des **épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION :

- Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

- Sur la seconde générale et technologique :

secondes2018-2019.fr

- Sur la voie professionnelle :

onisep.fr/voie-pro